

CFP LPP Saint-Ennemond

8-10 rue du Pilat
42400 Saint-Chamond
Tel. : 04 77 22 03 03
Fax. : 04 77 22 03 80
contact@lpp-st-ennemond.fr



PHOTO

FICHE D'INSCRIPTION EPREUVES D'ADMISSION FORMATION MONITEUR-EDUCATEUR 2023

Vous souhaitez nous présenter votre candidature. Pour nous permettre de mieux l'étudier, voulez-vous remplir ce document d'une façon complète et le retourner avec les documents demandés au CFP-LPP ST ENNEMOND.

Réservé à l'administration

Reçu le :

ETAT CIVIL (en lettre d'imprimerie)

Nom d'usage ou Marital..... Prénom.....

Nom de naissance

Adresse

CP..... Ville

Téléphone (fixe) Portable

Email

Date et lieu de naissance Age

Nationalité Sexe : M F

N° S.S.

Profession du père : _____ de la mère : _____

Nombre de frères et sœurs : _____

Situation familiale (entourez la bonne réponse) :

Marié(e) Divorcé(e) PACS Célibataire Veuf (ve) Concubin(e)

Profession de votre conjoint(e) :

Si vous avez des enfants (nombre, âge, sexe) :

FORMATION GENERALE

DEPUIS LA 3^E

ANNEE de à	ETABLISSEMENTS	DIPLOMES OU NIVEAU (à préciser)	DATE D'OBTENTION

Etes vous inscrit(e) pour passer d'autres sélections ? : OUI NON

si oui lesquellesquels Centres :

EPREUVE REGIONALE D'ADMISSIBILITE

Passez –vous cette épreuve (se référer aux diplômes qui dispensent dans l'extrait de règlement)

OUI NON *

Si OUI dans quel centre êtes-vous inscrits :

LPP ST ENNEMOND

AUTRE CENTRE (PRECISEZ) * :

Je soussigné(e).....déclare :

- Avoir pris connaissance et accepté les termes de l'extrait de règlement d'admission
- Que les renseignements fournis sont exacts et je m'engage à en produire toute justification.

Fait à :, le Signature

* rayez les mentions inutiles



**MODALITES D'INSCRIPTION POUR LA FORMATION MONITEUR-EDUCATEUR
(L'INTEGRALITE DU REGLEMENT D'ADMISSION EST CONSULTABLE DANS L'ETABLISSEMENT)**

**FILIERE EN VOIE DIRECTE (OU APPRENTISSAGE SOUS RESERVE D'OUVERTURE)
SESSION 2023**

Conditions

- les inscriptions à l'examen de sélection sont prises en vue de la prochaine rentrée scolaire (**septembre 2023**)
- recrutement mixte
- âge minimum : 18 ans à l'**entrée en formation**
 - Sont dispensés de l'épreuve régionale d'admissibilité, les candidats titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV : baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence ;
 - d'un des diplômes suivants :
 - DETISF (Diplôme d'Etat de Technicien de L'Intervention Sociale et Familiale),
 - BEATEP (Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire ;
 - DEAVS (Diplôme d'Etat Auxiliaire de Vie Sociale)
 - DEAF (Diplôme d'Etat d'Assistant Familial)
 - DEAMP (Diplôme d'Etat d'Aide Médico Psychologique (ex CAFAMP)
 - de l'Examen de niveau DRJSCS (AS, ES, EJE)
 - d'un diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense.
 - Lauréats de l'institut du service civique (cf. Arrêté du 27 octobre 2014)

Modalités

Inscriptions : - jusqu'au 6 janvier 2023 inclus (pour les candidats soumis à l'épreuve écrite)
- jusqu'au 5 février 2023 inclus (pour les candidats ne passant que l'épreuve orale)

ATTENTION ! Ne seront retenus que les dossiers complets qui seront enregistrés par ordre d'arrivée. Les dossiers incomplets seront retournés sans enregistrement

Retourner au CFP- LPP Saint-Ennemond :

- La fiche d'inscription dûment remplie recto-verso et signée
- Etablir deux chèques à l'ordre du CFP-LPP Saint-Ennemond :
 - **un de 54 € si vous passez l'épreuve écrite régionale d'admissibilité dans notre établissement**
 - **un de 98 € pour l'épreuve orale** (chèque restitué en cas d'échec à la première épreuve)
- Photocopie de la carte d'identité
- 2 photos d'identité dont une agrafée au dossier de candidature à l'endroit prévu
- 3 enveloppes à fenêtre transparente format 110 X 220 timbrées au tarif lettre en vigueur .**
Attention aucun autre modèle ne sera accepté
- Photocopies des diplômes obtenus
- Pour les candidats qui souhaitent bénéficier d'un tiers temps : fournir un justificatif médical
- 1 lettre de motivation **manuscrite** présentant les raisons et les attentes par rapport au choix de cette formation (Maximum 2 pages)
- 1 dossier dactylographié de 2 pages décrivant une situation problème rencontrée lors de vos activités professionnelles ou bénévoles dans lesquelles vous avez été impliquées
- 1 Curriculum vitae

Tout désistement à l'examen de sélection doit se faire par écrit.

S'il parvient à l'établissement dans un délai minimum de 15 jours (cachet de la poste faisant foi) :

- avant l'épreuve de niveau, l'intégralité des sommes perçues est reversée.
- avant l'épreuve orale **58 euros** seront conservés pour couvrir les frais de traitement de dossier.

Toute absence à l'une des épreuves ne donnera lieu à aucun remboursement du coût de l'épreuve, **sauf cas de force majeur et uniquement** sur présentation d'un justificatif. **Les frais de sélection versés par le candidat restent acquis au CFP-LPP Saint-Ennemond quels que soient les résultats obtenus au concours.**

Déroulement des épreuves

Les épreuves se dérouleront au CFP-LPP Saint-Ennemond.

Epreuve écrite Mercredi 25 janvier 2023 (matin), les candidats seront convoqués **par courrier** sur cette demi-journée pour effectuer : **l'épreuve régionale d'admissibilité** s'ils n'en sont pas dispensés. (cette épreuve a une durée de validité de 3 ans)

Les candidats retenus à l'épreuve écrite et ceux dispensés seront convoqués par courrier à **l'épreuve orale d'admission** qui se déroulera **du 6 au 31 mars 2023**

RAPPEL : - l'épreuve régionale d'admissibilité que les candidats passeront dans un centre de la Région Auvergne Rhône-Alpes a une validité dans tous les autres centres.

Nature des épreuves

Epreuve régionale d'admissibilité (durée : 2 heures) :

elle se décompose comme suit :

1. Un travail à partir d'un texte (notation sur 10 points)
2. Une question ouverte (notation sur 5 points)
3. Un exercice de créativité (notation sur 5 points)

La note obtenue doit être **supérieure ou égale à 10/20**

Les candidats justifiants d'un handicap bénéficient d'1/3 temps lors de cette épreuve écrite

Epreuve orale d'admission :

Une épreuve orale sous forme d'entretien individuel avec un psychologue et un professionnel, est destinée à révéler les motivations, la maturité affective, le contrôle de soi du candidat, ses capacités d'adaptation et d'organisation, ainsi que l'aptitude à travailler en équipe. La note obtenue doit être **supérieure ou égale à 15/30**.

Transmission des résultats

Epreuve écrite : les résultats seront affichés dans l'établissement et sur le site internet dès le 26 janvier 2022 et envoyés par courrier postal aux candidats. **AUCUN RESULTAT NE SERA DONNE PAR TELEPHONE.**

Admissibilité : Après délibération, la commission d'admission prononce l'admissibilité des candidats dont la note obtenue à l'épreuve orale **est supérieure ou égale à 15 sur 30**. Les candidats ex aequo seront départagés en prenant en compte les critères suivants par ordre décroissant :

- Après évaluation du dossier "situation problème avoir la note la plus élevée
- En fonction de l'expérience professionnelle dans le domaine éducatif
- En fonction de l'âge du candidat (bénéfice au plus âgé)

Les décisions de cette commission seront communiquées **UNIQUEMENT par courrier personnel** à chaque candidat.

- **Admission en formation :** L'établissement propose 39 places en liste principale. Le candidat admis doit confirmer son inscription en formation **par retour de courrier**.

Une demande de report d'une année peut être faite par **courrier recommandé avec accusé de réception avec justificatifs** en cas de force majeure ou de défaut de financement pour une demande de CIF. La demande de report sera étudiée par la commission.

- **Inscription sur liste complémentaire :** en fonction des places disponibles ces candidatures peuvent être appelées à entrer en formation **au moins jusqu'au 15 septembre 2023**. Les candidats concernés recevront un courrier précisant leur position sur cette liste en fonction du total des points. En cas d'égalité, c'est la note orale qui prévaut sur les écrits. S'il y a identité des notes d'entretien individuel, une étude du dossier écrit départagera les candidats.

Les candidats inscrits en liste complémentaire **non intégrés** à l'effectif entrant en formation devront se représenter à l'examen de sélection, s'ils souhaitent renouveler leur candidature sur une autre année scolaire sans possibilité de conserver le bénéfice des notes de certaines épreuves.

- **Non admission :** les candidats non admis ont la possibilité de se représenter à l'examen de sélection sur une autre année scolaire sans possibilité de conserver le bénéfice des notes de certaines épreuves. S'ils en font la demande écrite, les candidats non admis peuvent être informés des motifs de leur non admission, dans le mois de la promulgation des résultats. Ces informations leur seront transmises oralement lors d'un entretien